



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

SCAE DU LINDRE
Monsieur KREBS Vianney
Ferme de Bédestroff

57260 - BOURGALTROFF

Dossier suivi par : Magali BORRE
Tél. : 03 87 34 33 13
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : magali.borre @moselle.gouv.fr
Réf. : MB/RS
Objet : Dossier de déclaration concernant un drainage
agricole à LINDRE- BASSE
Accord immédiat

Metz, le 23 mars 2013

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **des travaux de drainage agricole sur la commune de LINDRE- BASSE**

Pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 24 janvier 2013, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier seront adressés dès à présent à la mairie de LINDRE-BASSE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période de six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- ONEMA
- Chambre d'Agriculture

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER